



MAIRIE

42330 CUZIEU

**2025-09 - Décision portant signature d'un contrat de service avec
BERGER LEVRAULT – CONTRAT DE SERVICES SAAS**

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le
Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les
décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire
peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la
passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et
de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur
montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat de service pour l'accès aux
connecteurs BLES et BL CONNECT,

Considérant la proposition de BERGER LEVRAULT,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De signer avec BERGER LEVRAULT, un contrat de services pour la mise à disposition de connecteurs BLES et BL CONNECT.
- ARTICLE 2 :** Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2025 pour une durée de trois ans.
- ARTICLE 3 :** Le cout annuel est de 361.49 € H.T.
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise à BERGER LEVRAULT et à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 14 avril 2025

Le Maire,
Jean-François RASCLE



Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte

A/R Préfecture le

Notifié le

Le Maire,

Jean-François RASCLE

